

CR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Vergers de sauvegarde

Le problème

La Région connaît une régression des vergers traditionnels avec la disparition de certaines variétés fruitières, entraînant une perte de patrimoine génétique irréversible.

Votre solution innovante

Dans le cadre de sa politique de soutien à la biodiversité régionale, la Région a engagé en 2008 le dispositif « Vergers de sauvegarde » pour assurer la pérennité des variétés fruitières locales, permettre leur étude, leur description et leur propagation.

Les objectifs

Sauvegarder les variétés fruitières locales et anciennes qui font la richesse et l'identité du territoire régional.

La description de l'innovation

- **Qui :**

A l'origine ce dispositif portait sur la seule Bourgogne. En 2016, il a été étendu au périmètre Bourgogne-Franche-Comté et a été rebaptisé « Vergers de sauvegarde ».

Les partenaires : associations locales des Croqueurs de pommes, parcs naturels régionaux, associations en pomologie, centre régional de propriété forestière, pépiniéristes, paysagistes, ...

- **Pour qui :**

Les communes et leurs groupements, les syndicats intercommunaux, les départements, les associations et les particuliers ainsi que les établissements scolaires, les établissements publics et les lycées agricoles.

- **Quoi :**

« Musées vivants de plein air », ces lieux de préservation de la diversité biologique et génétique représentent de véritables réserves de la flore fruitière régionale.

La Région a lancé 10 appels à projets depuis 2008 pour soutenir des actions telles que la création de nouveaux vergers de sauvegarde, l'implantation de haies mellifères, l'installation de signalétiques pédagogiques, de ruches, d'essaims et d'aménagements en faveur de la petite faune sauvage des vergers...

- **Quand :**

Un onzième appel à projets a été lancé en 2019.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Cette action est pilotée par la direction de l'environnement de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec un agent expert technique biodiversité.

L'accompagnement technique en amont, le suivi externalisé des projets réalisés avec conseils et recommandations, et le jury associant des experts des domaines concernés contribuent également à sa bonne mise en œuvre.

- **Budget total, dont coûts pour la collectivité**

10 éditions des appels à projets : 4 075 490 €.

Le budget 2019 prévoit une autorisation de programme de 525 000 €

L'évaluation de l'innovation

- ***Impact - Bilan, suivi, projet d'évolution***

Depuis l'instauration du dispositif en 2008, 1 369 projets ont été soutenus par la Région.

Les projets aidés totalisent, depuis la mise en œuvre du programme :

- . plus de 34 100 arbres fruitiers de variétés anciennes et locales replantés,
- . plus de 13 200 arbustes à petits fruits et plus de 4 100 scions et porte-greffes (cultivars sur lesquels seront implantés des greffons de variétés anciennes).

Ils sont accompagnés de l'implantation de 60 kilomètres de haies mellifères, de l'installation de 541 ruches et de 732 petits aménagements (nichoirs, hôtels à insectes) en faveur de la petite faune auxiliaire des vergers.

- ***Potentiel de diffusion et de répliation***

Les alertes concernant la biodiversité sont nombreuses. Les actions volontaires concrètes dans les territoires, loin des effets d'annonce, peuvent contribuer utilement à enrayer la perte de biodiversité et doivent s'inscrire dans la durée.

- ***Bilan, suivi, évolution***

3 Mots clés : Biodiversité - Environnement - Patrimoine